

**6****CRPE Oral Entretien motivation et MSP****Fiche- résumé****C****CONSEILS OFFICIELS CONCERNANT CETTE PARTIE D'EPREUVE D'ENTRETIEN**

Le site devenireenseignant.gouv.fr a fourni en décembre 2021 des précisions concernant cette partie du deuxième oral. En voici un résumé :

**1. Rappel de l'épreuve parue du J0 du 21 janvier 2021 :**

L'épreuve d'entretien avec le jury porte sur la motivation du candidat et son aptitude à se projeter dans le métier de PE au sein du service public de l'éducation (et des établissements privés sous contrat). Note globale sur 20 avec note éliminatoire de 0.

- Première partie **15 mn** : présentation de **5 mn** maximum, par le candidat des éléments de son parcours qui le conduisant à se présenter au CRPE. Puis échange de **10 mn** minimum avec le jury. Le candidat admissible a transmis une fiche individuelle de renseignement.

- Deuxième partie de **20 mn** : permet au jury, au travers de 2 mises en situation professionnelle, d'enseignement et vie scolaire, d'apprecier l'aptitude du candidat à :

- S'approprier les valeurs de la République, dont la laïcité, les exigences du service public (droits et obligations du fonctionnaire dont la neutralité, lutte contre les discriminations et stéréotypes, promotion de l'égalité, notamment filles/garçons...)
- Faire connaître et faire partager ces valeurs et exigences.

**2. Attendus de l'épreuve :**

Première partie de l'épreuve : projet et motivation professionnelle du candidat. Dans l'exposé de 5mn, le candidat présente « *des éléments de son parcours et des expériences qui l'ont conduit à se présenter au CRPE* » ; il valorise « *notamment ses travaux de recherche, les enseignements suivis, les stages, l'engagement associatif ou les périodes de formation à l'étranger* ». Ce n'est pas **une présentation exhaustive du parcours du candidat** (impossible en 5mn) mais une présentation de **certains éléments** de son parcours et de ses expériences : ceux qui **expliquent et justifient son aspiration à devenir PE**. Les éléments indiqués (travaux de recherche, enseignements suivis, stages, engagement associatif, périodes de formation à l'étranger) **n'ont pas de caractère obligatoire** : le candidat peut valoriser ces éléments, notamment s'il a des expériences d'encadrement des jeunes ; mais peut en présenter d'autres à condition qu'ils éclairent son parcours et précisent sa motivation. Il présente des **arguments** sur lesquels se fonde son projet de devenir PE. L'entretien avec le jury porte sur les éléments présentés, pour préciser l'exposé. La fiche individuelle de renseignement (dont disposent les membres du jury) peut alimenter les questions du jury, à condition que celles-ci restent centrées sur l'exposé. Seule la prestation du candidat est évaluée par le jury, pas la fiche de renseignement.

Seconde partie de l'épreuve : deux mises en situation professionnelle : l'une d'enseignement (dans la classe), l'autre à la vie scolaire (en dehors de la classe).

Ces mises en situation font appel à l'expérience (directe ou indirecte), mais aussi à la capacité de jugement du candidat à propos d'une situation professionnelle que l'on estime délicate et assez complexe. Le candidat mobilise sa réflexion et ses connaissances afin

d'énoncer une proposition d'action pouvant répondre au problème identifié. Comme l'épreuve ne comporte pas de temps de préparation, le jury commencera l'entretien par une phrase précisant le contexte : "Vous êtes professeur dans telle école..."

Pour chaque situation, **l'entretien dure 10 minutes structuré autour de 2 questions principales posées par le jury :**

1. *Quels sont les valeurs et principes de la République et, le cas échéant, les principes juridiques régissant l'organisation et le fonctionnement des écoles, en jeu ?*
2. *Comment analysez-vous cette situation et quelles pistes de solutions envisagez-vous ?*

Ces situations, proposées par le jury, simplifiées pour tenir compte des conditions de l'épreuve, s'inspirent le plus possible de situations réelles et leur thème est en lien avec :

- **Les droits et obligations des fonctionnaires**, dont la neutralité.
- **Les exigences du service public de l'éducation**, notamment la nécessité de "faire acquérir à tous les élèves le respect de l'égale dignité des êtres humains, de la liberté de conscience et de la laïcité et de favoriser la coopération entre les élèves" [Code de l'éducation].
- **Les valeurs de la République** : la liberté, l'égalité, la fraternité, l'indivisibilité, la laïcité, la démocratie, la justice sociale, le respect de toutes les croyances [constitution de 1958, déclaration des droits de l'Homme et du citoyen de 1789].

Ces situations peuvent aussi permettre au candidat de montrer qu'il connaît les différentes fonctions et ressources présentes dans une école. Après les réponses du candidat présentant son analyse de la situation et ses pistes d'action, les questions du jury pourront évaluer ses connaissances de la déontologie des fonctionnaires, son éthique professionnelle et son sens des responsabilités.

#### **Exemples de situations d'enseignement (liées au contexte de la classe) :**

- Interpellation ou question d'un élève mettant en jeu le devoir de réserve ou l'obligation de neutralité de l'enseignant.

*Par exemple, demande de l'opinion ou des choix de vie personnels de l'enseignant sur un sujet particulier en lien avec une thématique abordée dans le cours ; référence faite en classe à une prise de position de l'enseignant sur les réseaux sociaux ou dans les média, etc.*

- Refus d'un élève de participer à une activité.

*Par exemple, piscine, sortie scolaire comportant la visite d'un édifice religieux, débat sur une question vive (questions de mémoire, de bioéthique, réchauffement climatique...), etc.*

- Remise en question par les parents d'élèves d'un contenu d'enseignement ou d'une activité proposée.

*Par exemple, réception d'une lettre de parent d'élève refusant que son enfant suive un cours sur tel ou tel sujet (concernant par exemple les faits religieux en histoire...) ; refus par des parents de participation de leur enfant à un débat ou à une séance organisée avec un intervenant en raison du thème abordé (par exemple, l'engagement individuel et collectif dans des actions visant à limiter son empreinte carbone et à économiser l'énergie) ; refus de la lecture d'un ouvrage abordant la question de l'homophobie, etc.*

- Refus d'un ou de plusieurs élèves de coopérer les uns avec les autres.

*Chaque discipline prévoit des modalités de coopération entre élèves. Des situations peuvent évoquer les motifs pour lesquels des élèves refusent de coopérer avec les autres, parfois simultanément, motifs qui mettent en jeu les valeurs et principes de la République (par exemple, considérations relevant du racisme, de l'antisémitisme, du sexe, de l'homophobie).*

- Interpellation de la part d'un élève qui s'estime discriminé par l'enseignant.

*Par exemple, un élève remet en question l'objectivité de la notation par l'enseignant, dénonce son exclusion de certaines activités, etc.*

**Exemples de situations relatives à la vie scolaire :**

- Relations des enseignants avec les parents d'élèves au sein de l'école ou à l'extérieur, notamment dans le cadre de sorties scolaires.
- Rapports des enseignants avec d'autres personnels (ATSEM...), ou avec des intervenants extérieurs.
- Demandes d'élèves en rapport avec la laïcité : demandes d'autorisation d'absences, de dispenses, ports de signes, demandes liées à la restauration, gestion de l'application du principe de laïcité durant un voyage scolaire, etc.
- Gestion des rapports des élèves hors de la classe par l'enseignant : rapports filles/garçons, injures, racisme, antisémitisme, homophobie, harcèlement, dans l'établissement (couloirs, cour de récréation...) ou hors de l'école (réseaux sociaux et cyberharcèlement).

**Conseils aux candidats concernant la seconde partie de l'épreuve :**

**On attend du candidat une réflexion**, et qu'il soit en mesure :

1. De caractériser les difficultés qu'elles contiennent, s'agissant des valeurs ou des éléments institutionnels ou réglementaires en jeu.
2. De porter sur ces situations une appréciation réfléchie et argumentée, débouchant sur des préconisations précises : que convient-il de faire (ou de ne pas faire) au regard des principes, des valeurs et des règles de la République et du service public en matière d'éducation ?

**Les préconisations attendues du candidat peuvent mettre en jeu :**

- La gestion de cette situation dans la classe, à court et moyen terme (ce que je fais sur le moment, ce que je peux proposer par la suite).
- La gestion de cette situation dans l'école, sur le plan académique (sur qui puis-je m'appuyer ? Qui doit être prévenu ?).

Pour construire sa réponse, le candidat fait appel à ses expériences et connaissances qu'il mobilise avec pertinence.

**Cette déontologie professionnelle suppose au moins l'appropriation par le candidat des ressources et textes suivants :**

- Les droits et obligations du fonctionnaire présentés sur le portail de la fonction publique : <https://www.fonction-publique.gouv.fr/droits-et-obligations>
- Les articles L 111-1 à L 111-4 et l'article L 442-1 du [code de l'Éducation](#).
- Le vade-mecum « la laïcité à l'École » : <https://eduscol.education.fr/1618/la-laicite-l-ecole>
- Le vade-mecum « agir contre le racisme et l'antisémitisme » : <https://eduscol.education.fr/1720/agir-contre-le-racisme-et-l-antisemitisme>
- « Qu'est-ce que la laïcité ? » Une introduction par le Conseil des Sages de la laïcité - Janvier 2021. Téléchargeable sur <https://www.education.gouv.fr/le-conseil-des-sages-de-la-laicite-41537>
- Le parcours magistère « faire vivre les valeurs de la République » : <https://magistere.education.fr/f959>
- Que sont les principes républicains ? Une contribution du Conseil des sages de la laïcité - Juin 2021. Téléchargeable sur <https://www.education.gouv.fr/le-conseil-des-sages-de-la-laicite-41537>
- « La République à l'École », IGESR
- Le site IH2EF : <https://www.ih2ef.gouv.fr/laicite-et-services-publics>

**Les autres exemples développés de situations professionnelles concernent le second degré essentiellement (je les ai donc retirées).**

**Références officielles** : site devenirenseignant.gouv.fr